

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 28 mai 2024**

**Délibération n° 35 - 2024 relative à l'acceptation de dons**

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 IV 3°,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne accepte les dons suivants, reçus entre le 21 mars 2024 et le 09 avril 2024 :

- Don de CHANEL pour 4673,39 euros
- Don de Fanny DAUMON pour la Fondation 15 euros
- Don de la Sté Agame pour 500 euros
- Don de madame CITRON pour la Fondation 10 euros.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	26
Majorité absolue	19	Membres représentés	5
Nombre de pouvoirs	5		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Visa du président**

le 01/06/2024  

**Christophe CLÉMENT**

Document en annexe au présent extrait : Note acceptation de dons

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 03/06/2024

Document mis en ligne le : 03/06/2024